



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/3

Séance du 18 Septembre 2018

CO 107 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Anne DE ZAN, Bernadette ETIEVANT, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET à Gilles BEDER (Vice-Présidents), Martine PINGAT CHANEY à René MOLIN, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU à Martine VUILLEMIN, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Raphaël GAGNEUR à Jean-Louis DUFOUR, Marie-Ange CAPRON à Colette GIRARD, Catherine CATHENOZ à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, René BERNARD, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, Cyril ACCARD GUILLOIS, André PROST, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jacques FAIVRE, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUINCHARD.

Convocation faite le : 10 septembre 2018

Objet : Démarche de marketing territorial / Appel à propositions « Faire découvrir le territoire aux habitants » lancé par la CCAPS et Frais de réunions en 2018.

Contexte et présentation succincte de la notion de marketing territorial :

Dans le cadre du programme LEADER, une fiche action est consacrée au marketing territorial à savoir « connaître, faire connaître et reconnaître le territoire ».

Elle a pour objet de promouvoir le territoire, en interne auprès des habitants et acteurs locaux pour qu'ils le connaissent et qu'ils en deviennent des ambassadeurs pour, car c'est bien là l'objectif final, promouvoir le territoire vers l'extérieur à travers divers moyens pour le rendre attractif auprès de potentiels nouveaux habitants, des entreprises et entrepreneurs, des investisseurs, des touristes, des étudiants...

Une démarche de marketing territorial sert donc le développement économique, le développement touristique mais également une politique d'accueil pour attirer de nouveaux habitants.

Cinq grandes séquences, qui s'enchainent les unes aux autres, constituent généralement une démarche de marketing territorial :

- La mobilisation des acteurs (rassembler et sensibiliser les acteurs puis les impliquer car demain ils en seront les ambassadeurs voire des opérateurs, fédérer les énergies, mettre en place un management de projet et adopter une posture de marketing).

Affiché le 25 septembre 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 25 septembre 2018

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 65

Votants : 75

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/3

Séance du 18 Septembre 2018

CO 107 DE (SUITE)

Objet : Démarche de marketing territorial / Appel à propositions « Faire découvrir le territoire aux habitants » lancé par la CCAPS et Frais de réunions en 2018.

- Le diagnostic marketing (bien connaître son territoire, études de marchés et analyses concurrentielles c'est-à-dire par rapport aux autres territoires potentiellement concurrents).
- Définir ses choix stratégiques (définition des objectifs et des cibles, positionnement ...).
- L'élaboration du plan d'actions.
- La mise en œuvre (outils et actions opérationnelles) et l'évaluation du plan d'actions.

La CCAPS envisage de lancer cette démarche dont les quatre premières séquences se dérouleraient de septembre 2018 à décembre 2019.

1. L'appel à propositions « Faire découvrir le territoire aux acteurs locaux ».

La première étape envisagée par la CCAPS est la mobilisation des acteurs locaux pour leur faire découvrir le territoire.

Dans ce cadre, un appel à proposition lancé au cours de l'été 2018 se clôturera le 15 octobre 2018.

Il vise à expliquer la nature des projets attendus pour que des associations et / ou entreprises et / ou des collectivités... proposent des actions qui permettront à la population locale, des chefs d'entreprises et salariés et des partenaires de découvrir le territoire, sous différentes formes (concours photos, création artistique, manifestations, document écrit, démarche participative, jeux de piste, visite de site...) et dans des domaines variés (services à la population et infrastructures, paysages et patrimoines, savoir-faire, personnalités, vie locale, ambiances / émotions, atouts / richesses / opportunités / potentiels ou handicaps / freins / faiblesses / menaces du territoire) ; ainsi que les modalités de sélection, financement et dépôt de candidature.

Cet appel à propositions recouvre trois objectifs :

1. Identifier et valoriser les éléments de fierté ou de satisfaction à vivre sur ce territoire, ce qui fait sens collectivement, ou permet de faire redécouvrir ou s'approprier les racines / histoires et valeurs communes du territoire mais aussi des spécificités / curiosités. Il peut s'agir d'éléments physiques, matériels ou immatériels (paysages, personnalités, anecdotes, équipements, dispositifs ...).
2. Faire apparaître les différentes perceptions qu'ont les habitants et acteurs locaux du territoire « Cœur du Jura » en identifiant ce qui constitue des atouts / richesses / opportunités / potentiels ou handicaps / freins / faiblesses / menaces. Là aussi, il peut s'agir d'éléments physiques, matériels ou immatériels.
3. Impliquer un maximum d'habitants et acteurs locaux dans cette démarche de découverte et appropriation du territoire.

Enfin, les projets présentés devront participer à :

1. La construction de l'identité du territoire,
2. La meilleure connaissance et appropriation des habitants et acteurs locaux de ce qui existe sur le territoire intercommunal,
3. La cohésion sociale et l'interconnaissance,
4. La création d'éléments de connaissance, d'analyse et de « matière » qui pourront être réutilisés / exploités dans les différentes séquences de la démarche de marketing territorial.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 18 Septembre 2018
CO 107 DE (SUITE)

Objet : Démarche de marketing territorial / Appel à propositions « Faire découvrir le territoire aux habitants » lancé par la CCAPS et Frais de réunions en 2018.

Financement de l'opération :

1. Une enveloppe de subvention de 40 000 € est envisagée (composée de 20 000 € de fonds européens via le programme LEADER + 20 000 € de subvention de la communauté de communes) et devrait couvrir 100 % des dépenses présentées des projets retenus (sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et des règles du programme LEADER),
2. Les projets présentés doivent coûter maximum 15 000 € (au-delà, le porteur de projet recherchera d'autres moyens de financement).
3. Selon les projets présentés et les coûts, les projets seront soit financés par LEADER et la CCAPS, soit par la CCAPS seule (c'est le comité de sélection qui tranchera). Dans le premier cas, les dossiers devront respecter la procédure classique du programme LEADER.

2. Frais de réunions et visites fin 2018 / courant 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des diverses séquences relatives à la démarche de marketing territorial, des sessions d'ateliers et / ou des séminaires et / ou des conférences et /ou des visites de sites sont susceptibles d'être organisés avec certains acteurs locaux en 2018 ou 2019.

Les dépenses nécessaires à la tenue de ces manifestations sont estimées à 4 000 € en 2018 / courant 2019 (frais de bouche, intervenants, location d'un bus).

Une subvention de 80 %, soit 3200 €, de FEADER via le programme LEADER est envisageable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE l'engagement de la démarche de marketing territorial ;

2 / VALIDE l'affectation d'une enveloppe de 20 000 € de la Communauté de Communes destinée à l'attribution de subventions pour les projets retenus à l'issue de l'appel à propositions « Faire découvrir le territoire aux acteurs locaux » ;

3 / DELEGUE à un comité de sélection, composé de membres du comité de pilotage « Marketing Territorial », auquel pourront être associés des membres du comité de programmation LEADER, la délégation du choix des projets retenus ;

4 / VALIDE le plan de financement pour des frais de réunions et/ou visites fin 2018 / courant 2019 dans le cadre de la démarche de marketing territorial ;

5 / S'ENGAGE à prendre en charge sur l'autofinancement de la Communauté de Communes la part de subvention non couverte par la subvention FEADER sollicitée pour les frais de réunions / visites ;

6 / AUTORISE le président de déposer une demande de subvention au titre du programme leader de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et à signer tout document relatif à cette décision pour les frais de réunions / visites.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

